

Catégorie C

Titularisation des AAFiP 1^{ère} classe stagiaires et des Agents Contractuels Intégration d'ATFiP « *faisant fonctions* » dans le corps des AAFiP CAPN n°7 des 7 et 8 octobre 2013

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale était consacrée à :

- l'examen de la titularisation d'Agents des Finances publiques de 1^{ère} classe stagiaires,
- l'examen de la titularisation de contractuels handicapés de catégorie C,
- à l'intégration d'agents techniques dans le corps des agents administratifs.

Au cours de cette CAPN, les élus **F.O.-DGFIP** ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire ci après.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé les nouvelles suppressions d'emplois prévus dans la loi de Finances 2014 (1 988 emplois supprimés : annonce faite lors du CTR du 1^{er} octobre par le Directeur Général) ainsi que le gel de la valeur du point d'indice.

Au delà de l'impact important de ces annonces dans le réseau, les agents titulaires sont directement concernés.

En effet, cette politique de suppressions d'emplois (20 000 en 10 ans) aggrave la situation des services, met en péril l'exercice des missions et dégrade les conditions de travail. Ce qui ne permet pas un accueil satisfaisant des agents stagiaires, une information de qualité et une intégration optimisant les possibilités d'être titularisé.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont ainsi rappelé leurs revendications sur la formation des agents et ont demandé pour tous les agents stagiaires un réel tutorat et la mise en place d'une formation à l'instar de ce qui existe pour les B.

En réponse à une « satisfaction » de l'administration sur le taux et le nombre de collègues proposés à la titularisation, les élus **F.O.-DGFIP** ont rappelé que cela ne remet pas en cause leur constat sur la réalité des conditions de stage et de formation.

Titularisation de stagiaires dans le grade d'agents des Finances Publiques 1^{ère} classe :

À l'issue de cette commission, 66 stagiaires sont titularisés dans le grade d'agents des Finances Publiques 1^{ère} classe.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés POUR la titularisation.

Un stagiaire voit sa période de stage prolongée de 6 mois.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés CONTRE cette prolongation. Le dossier ayant été défendu pour une titularisation immédiate.

Un agent stagiaire n'est pas titularisé, il est donc licencié par la Direction de Finances Publiques.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés CONTRE la radiation.

Titularisation de contractuels handicapés dans le corps d'Agent Administratif des Finances Publiques :

7 agents recrutés par voie contractuels ont été titularisés, ils intègrent le corps des AAFiP 1^{ère} Classe.

Les élu(e)s se sont prononcés POUR la titularisation.

Deux contractuels voient leur contrat renouvelé.

Les élu(e)s se sont prononcés CONTRE ces non titularisations immédiates.

Intégration d'agents techniques des finances publiques dit « *faisant fonctions* » dans le corps des agents administratifs des finances publiques au grade d'agent administratif des finances publiques de 1^{ère} ou 2^{ème} classe.

Cette commission a permis l'intégration de 6 agents techniques dans le corps des agents administratifs.

- 3 agents techniques, promus PAU, exerçaient des missions informatiques incompatibles avec leur corps d'appartenance.
- 3 agents techniques, faisant fonctions administratives au niveau local depuis leur recrutement en 2007 et 2008 par voie de PACTE.

Les élu(e)s se sont prononcés POUR la titularisation.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD - Claudine GAUTRONNEAU

Tony PLUMAIN - Rémy ALEMAN

RETROUVEZ **FO DGFIP** SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfp>



@fodgfp

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Déclaration liminaire du 7 Octobre 2013

Monsieur le Président,

Lors du CTR du 1^{er} octobre le Directeur Général a annoncé la suppression de 1 988 emplois à la DGFIP en 2014 soit 9 116 emplois en 4 ans.

Même si le gouvernement le nie, c'est une évidence ce projet de loi de finances et cette politique d'austérité tue le service public de qualité !

Depuis 2001, un quart des effectifs a disparu dans les directions de Bercy !

Alors que tous les acteurs de prévention font le constat d'une souffrance au travail qui s'installe durablement, il va sans dire que ces nouvelles suppressions d'emplois et ces restrictions supplémentaires de moyens de fonctionnement ne feront qu'aggraver encore les conditions de travail des agents.

Ces annonces du gouvernement sont en totale contradiction avec les discours entendus tout au long de cette année sur la nécessaire lutte contre toutes les fraudes.

De plus, ce projet de loi de finances entérine :

- le gel de la valeur du point d'indice pour la 4^{ème} année consécutive,
- la revalorisation des cotisations retraite,
- la suppression de la déductibilité des frais de scolarité,
- l'abaissement du quotient familial.

Autant de mesures qui viendront amputer à nouveau le pouvoir d'achat des agents. Une double peine qui se traduit en quelque sorte « par un travailler plus pour gagner moins » !

Parler des suppressions dans cette Commission n'est pas anodin. En effet, la politique aveugle et inconsciente des suppressions d'emplois aboutit à une polyvalence accrue. Cela, et ce n'est pas le moins grave, engendre une dégradation sans précédent des conditions de travail.

C'est au moment de la titularisation que l'on évoque le plus souvent la formation initiale des agents stagiaires.

L'ambition de la DGFIP de garantir une formation initiale de haut niveau à tous ses agents relève, et nous le déplorons, de la gageure.

À cet égard **F.O.-DGFIP** réaffirme que la formation professionnelle n'est pas un coût, mais un

investissement pour le bon exercice de toutes les missions.

Le constat est que les missions sont de plus en plus complexes. Cette polyvalence apparaît comme seul moyen de pallier les problèmes d'effectifs et tenter d'assurer l'exercice des missions.

De ce fait, le stagiaire n'est plus considéré comme tel mais plutôt comme un élément de renfort immédiatement opérationnel alors que le stage pratique devrait et doit lui permettre d'approfondir les connaissances acquises en formation initiale.

En effet, les agents stagiaires qui ont dû acquérir très rapidement des connaissances de plus en plus complexes lors d'une formation théorique qui n'a duré que 6 semaines, sont souvent obligés d'effectuer leur stage pratique directement sur un poste de titulaire avec les obligations de résultat d'un agent expérimenté.

Le non-respect de ce principe élémentaire aboutit à des difficultés croissantes en matière de titularisation.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** revendique la mise en place d'une formation initiale permettant aux agents de faire face dans de meilleures conditions à leurs obligations professionnelles à l'instar de ce qui se fait pour la catégorie B.

Nous demandons également la mise en place d'un véritable tutorat pendant toute la durée du stage. Le stagiaire ne doit pas être considéré comme un néo-titulaire comme c'est, hélas, le cas dans la majorité des postes.

Ce non respect nous conduit à rencontrer de grandes difficultés pour obtenir la titularisation de certains agents.

Enfin, en ce qui concerne les contractuels handicapés, nous constatons une nouvelle fois la présence de dossiers de non titularisation dans cette CAPN.

Cela démontre la difficulté et l'importance de la prise en compte de ces collègues dans les services.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est important et indispensable de ne pas s'arrêter uniquement à l'aspect recrutement.

Les conditions d'emplois et d'accueil de ces stagiaires doivent être largement améliorées. Elles doivent être une priorité pour faciliter la titularisation de ces agents et leurs conditions de vie au travail.



N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP